



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11640-2018, ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 11220-2016 CONCERNANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 3 octobre 2018.

Jacques Arsenault
Greffier